

LE 21 MARS 2014

CAP de Printemps 2014

Liste des postes ouverts

LES AVE AINSI QUE LES PROFILS CORRESPONDANTS SONT DISPONIBLES SUR LE SITE SNCTA : [HTTP://WWW.SNCTA.FR](http://www.sncta.fr) OU DIRECTEMENT SUR LE SITE INTRANET DGAC : BRAVO VICTOR/ VIE PRATIQUE/ MOBILITE.

QUELQUES RAPPELS

Pour qu'une candidature soit valable il faut **absolument** :

- L'envoyer sous sa responsabilité avant la date limite du 18 avril via l'outil SIRh, muni de vos identifiants (explication en fin de document). SIRh est le logiciel qui se substitue à CASIMIRh.
- Attention, SIRh ne sera déployé qu'à partir du 31 mars. Ainsi, aucune candidature par fax ne pourra être acceptée avant cette date. Par ailleurs, seuls les agents des centres dans lesquels SIRh ne sera pas déployé à partir du 31 mars pourront postuler par télécopie.
- Par ailleurs, pour les postes d'encadrement (à partir d'assistant de sub), le SNCTA vous conseille vivement de prendre contact avec l'encadrement local ET d'adresser une lettre de motivation.

LES CRITERES EVOLUENT

- Le bonus ICA **disparaît**. En effet, les ICA mutés à cette CAP ne bénéficieront pas de bonus pour postuler à l'issue de leur mandat. Toutefois, rien ne change pour les ICA mutés jusqu'à la CAP de décembre 2012.
- L'amortissement requis par le SNCTA est désormais **de 3,5 ans pour les groupes A, B et C, et 2,5 ans pour les groupes D et E, calculé au 30 Juin pour la CAP de printemps et au 31 Décembre pour la CAP d'automne**. En effet, compte-tenu du temps de la rejointe du nouveau poste, il nous paraissait nécessaire de réduire ce critère afin de coller au plus à la réalité.

DATES LIMITES

- La date limite de candidatures est fixée au 18 avril et vous pourrez modifier vos choix jusqu'au 25 avril.
- Si vous postulez sur plusieurs postes, au-delà de cette date, toute annulation de l'une de vos candidatures implique l'annulation de toutes les autres.
- Attention, toute annulation doit être transmise au plus tard **deux jours avant la CAP, à 23h59**.
- La CAP recouvrement aura lieu le 03 juin et la CAP ICNA le 12 juin.

Vos représentants SNCTA en CAP

Dominique OLIVRE (ICCNA CRNA/O)	Valérie PUYO (IDCNA CRNA/SO)	Vincent MORIN (IPCNA LFLL)	Emmanuel MENGES (ICNA LFMT)	Matthieu OULIERES (ICNA LFMN)
Sabine HARDY (ICCNA LFMN)	Fabrice BOUYSSOU (IDCNA CRNA/E)	Laurent POLLONI (IPCNA CRNA/N)		Jérémy DUCHATELARD (ICNA CRNA/E)

En écrivant à cap@sncta.fr, l'ensemble des capistes est desservi.

Postes ouverts à la CAP de Printemps 2014

Affectation	Poste	N°AVE	Corps Ouverts
DCC Lyon	1 Coordonnateur DCC	013850	ICNA
DCC Salon	1 Coordonnateur DCC	013490	ICNA
DCC Istres	1 Coordonnateur DCC	013492	ICNA
DCC MdM	1 Coordonnateur DCC	013219	ICNA
CRNA E	2 PC	013368	ICNA
	Chef Participation Civile	013366	ICNA IEEAC
	Chargé d'affaires – Service Exploitation	013370	ICNA
CRNA O	4 PC	013378	ICNA
	Chef de Centre	013897	ICNA IEEAC IESSA IPEF
CRNA SE	7 PC	013507	ICNA
	Assistant Sub Instruction	013498	ICNA
CRNA SO	2 PC	013204	ICNA
	Assistant Sub Contrôle	013221	ICNA
CRNA N	4 PC	013610	ICNA
	Chef Subdivision QS	013621	ICNA IEEAC
	Assistant Sub Contrôle	013625	ICNA IEEAC
	Adjoint au Chef de Service Exploitation	013644	ICNA IEEAC
DO	Ass Sub 2EA – Espace Inférieur Approche	013672	ICNA TSEEAC IEEAC
	2 Régulateurs CNGE – Sub 2UG	013679	ICNA
DSAC (Paris)	Chef de Prog Certification des Prestataires de Services de la NA	013136	ICNA IEEAC IESSA
DSAC S	Chef Subdivision Navigation Aérienne	013608	ICNA TSEEAC IEEAC
DSNA	Chef de Programme Audit Interne et Certification	013179	ICNA TSEEAC IEEAC IESSA ATTAAC
SG	Conseiller Mission GPEEC (Athis Mons)	013857	ICNA IEEAC IESSA ATTAAC
	Conseiller Mission GPEEC (Nantes)	013858	ICNA IEEAC IESSA ATTAAC
DTA	Chef de Div – Bureau de la NA et de l'Espace Aérien	013354	ICNA IEEAC
	Adj au Chef de Bureau - Bureau de la NA et de l'Espace Aérien	013355	ICNA IEEAC

DTI Mounède	Chargé de Mission Architecture Globale et Programmes Européens	013497	ICNA IEEAC IESSA
	Adjoint au Chef de Pôle FH	013500	ICNA IEEAC IESSA
	Expert Confirmé FH	013502	ICNA IEEAC IESSA
	Adjoint Chef de Pôle – Expérimentations	013503	ICNA IEEAC IESSA
ENAC	3 ICA	013294	ICNA
	Assistant Sub Ingénierie Pédagogique Approche	013284	ICNA
	Assistant Sub Ingénierie Pédagogique En Route	013285	ICNA
	Chef de Div – Management Des Formations	013291	ICNA IEEAC
Tahiti	2 PC	013699	ICNA
	Chef de Subdivision Contrôle	013698	ICNA
	Assistant de Subdivision Contrôle	013700	ICNA
	Responsable SMI	013703	ICNA IESSA IEEAC
Nouméa	4 PC	013598	ICNA
Fort de France	Chef de Subdivision Contrôle	013729	ICNA IEEAC
Pointe-à-Pitre	2 PC	013757	ICNA
	Chef de Subdivision Instruction	013782	ICNA IEEAC
Cayenne	2 PC	013666	ICNA
	Chargé d'affaires Circulation Aérienne	013696	ICNA
Lyon	2 PC	013420	ICNA
	Assistant de Subdivision Instruction	013414	ICNA
Clermont	Chef Sub Contrôle	013428	ICNA IEEAC
Chambéry	1 PC	013431	ICNA
Lille	1 PC	013727	ICNA
	Chef de Subdivision Contrôle	013723	ICNA IEEAC
Melun	Chef d'Organisme	013725	ICNA IEEAC
Beauvais	Adjoint Chef CA	013718	ICNA
	Chef CA	013719	ICNA
Nantes	1 PC	013871	ICNA
	Responsable SMI	013206	ICNA TSEEAC IEEAC IESSA
	Assistant Subdivision Contrôle	013208	ICNA TSEEAC
	Assistant Subdivision QS	013461	ICNA TSEEAC
Guipavas	Chef CA	013849	ICNA
Toulouse	1 PC	013381	ICNA
	Chef Sub Instruction	013375	ICNA IEEAC

Nice	3 PC	013313	ICNA
	Assistant de Sub Instruction	013322	ICNA
Bastia	2 PC	013314	ICNA
Bordeaux Mérignac	2 PC	013874	ICNA
	Chef Subdivision Instruction	013766	ICNA IEEAC
	Chef Service Exploitation	013778	ICNA IEEAC
Poitiers	1 PC	013875	ICNA
Biarriz	1 PC	013870	ICNA
Pyrénées-Pau	2 PC	013873	ICNA
	Chef de Sub QS	013575	ICNA IEEAC
Provence	Assistant Sub Instruction	013631	ICNA TSEEAC
Montpellier	1 PC	013704	ICNA
Pontoise	Adjoint Chef CA	013549	ICNA
	Chef CA	013665	ICNA
Orly	2 PC	013855	ICNA
	Chef Subdivision Etudes QS	013558	ICNA TSEEAC IEEAC
	Chef Subdivision Instruction	013670	ICNA TSEEAC IEEAC
	Assistant Subdivision QS	013730	ICNA TSEEAC
	Chef de Service Exploitation	013740	ICNA IEEAC
Roissy	4 PC	013821	ICNA
	Assistant Subdivision Instruction	013617	ICNA IEEAC
	Assistant Sub Etudes	013691	ICNA IEEAC
	Chef de Sub Desserte et Infrastructure	013783	ICNA TSEEAC IEEAC
Le Bourget	2 PC	013872	ICNA



Nos critères simples, équitables et compréhensibles par tous

■ Les mutations se font sur le **principe de base de l'ancienneté promo**. L'ancienneté dans les corps de la DGAC autres qu'OCCA/ICNA compte pour moitié.

■ **L'amortissement de qualification** doit être au minimum de :

- **3,5 ans pour les groupes A, B ou C,**
- **2,5 ans pour les groupes D ou E.**

La durée d'exercice de qualif sera calculée au 31 décembre ou au 30 juin suivant la CAP

■ **Pour les ICA, il n'y a désormais plus de bonus en fin de mandat.** Cette règle s'appliquera à tous les ICA mutés à partir de la CAP de Juin 2013. La règle **reste inchangée** pour tous les ICA mutés jusqu'à la CAP de décembre 2012.

■ En cas de retour dans le centre d'origine, il sera demandé l'amortissement de qualif du centre si le retour se fait à l'issue du premier séjour, ou pour repostuler sur un poste d'ICA.

■ **L'amortissement hors exploitation** doit être au minimum de 2,5 ans pour revenir en salle dans le même centre.

Le SNCTA ne demande pas d'amortissement à un ICNA hors salle s'il postule sur un poste de contrôle dans un autre centre.

■ **L'âge limite pour une mutation** est de **50 ans** (moins de 51 ans au sens strict, au 31 décembre ou au 30 juin suivant la CAP) pour les postes de groupe A, B ou C,

51ans (moins de 52 ans au sens strict, au 31 décembre ou au 30 juin suivant la CAP) pour les postes de groupe D ou E dont Tahiti, Nouméa et Cayenne. Concernant les postes d'adjoint Chef CA l'obtention de la qualif du centre est demandée donc les critères de limite d'âge rentrent en ligne de compte.

■ **L'ancienneté des couples est moyennée**, sauf avis contraire signalé par le couple. Cette moyenne n'est possible que lorsque les agents

mutent ensemble vers un même centre ou deux centres voisins.

■ Bonifications particulières

Les agents de l'organisme de Cayenne-Rochambeau ou de l'organisme de Saint Pierre et Miquelon bénéficient d'une majoration d'ancienneté d'un an dès lors qu'ils ont exercé l'ensemble des mentions d'unité de cet organisme pendant plus de 3 ans. Cette majoration est portée à 2 ans, si la durée d'exercice de l'ensemble de la mention d'unité est supérieure à 5 ans.

Concernant les retours d'outre-mer :

■ Pour les retours de TOM, et de DOM avec prime il est demandé aux ICNA de postuler sur un minimum de trois AVE dont au moins un non-opérationnel.

■ Si l'agent ne peut être retenu sur aucun de ses choix avant la fin de son séjour, l'administration peut le mettre à disposition d'un service de son choix. Si la limite d'âge est dépassée, le retour se fait sur des postes sans qualification.

■ Il n'y a pas de règles particulières pour les agents des DOM qui n'ont pas perçu de prime d'éloignement.

■ **Assistants de sub, adjoints chef CA** : il est recommandé aux candidats d'appuyer leur demande avec une **lettre de motivation ET de prendre contact avec leur futur encadrement local**. Pour les postes d'assistant de sub, le profil du candidat peut être étudié.

■ **Chefs de Sub, IE, chefs CA, chefs de service** : il s'agit là de postes où seul le **profil est pris en compte**. Les candidatures doivent impérativement être appuyées par une lettre de motivation, et il est recommandé que les postulants prennent contact avec leur futur supérieur hiérarchique avant la CAP.

■ **Cas social** : Les ICNA estimant être dans une situation méritant un traitement

particulier doivent se faire connaître auprès des assistantes sociales afin de monter un dossier. Il est recommandé à ces agents se déclarant en cas particulier de **postuler sur le maximum de postes ouverts** dans la région où ils désirent se rendre et de se faire connaître auprès des capistes. cap@sncta.fr

■ Les ICNA en poste sur un **terrain déclassé en liste F ou G** bénéficient d'une priorité en CAP sur l'ensemble des postes de contrôle hors DOM et POM, sous réserve qu'ils aient

amorti leur mention d'unité et n'aient pas atteint la limite d'âge requise. Cette priorité prend effet à compter de la CAP précédent la date prévisionnelle de reprise de l'approche et court au total sur 7 CAP. Cette priorité porte sur au plus 50% des postes ouverts sur la CAP. Par exemple : si 3 postes sont ouverts sur un terrain, la priorité ne s'applique que sur 1 des 3 postes. Si 1 seul poste est ouvert, alors un 2nd sera ouvert en CAP.

Utilisation de SIRh

La procédure n'a pas évolué pour le passage à SIRh. Elle reste identique à celle utilisée anciennement pour CASIMIRh

1. Connectez-vous au portail DGAC **Bravo Victor** depuis un ordinateur relié à l'intranet.
2. Ouvrir l'application *SIRh Agents* en utilisant votre nom d'utilisateur et votre mot de passe **Angélique** (annuaire de la DGAC).
3. Cliquez sur AVE et Candidatures CAP. Vous pouvez alors :
Consulter les AVE, déposer vos candidatures et lettres de motivation,
Modifier vos choix, annuler vos candidatures,
Consulter les résultats après la CAP.
4. Dans la rubrique Carrière vous pouvez aussi consulter :
Vos grades, échelons, avancements, réductions de délais

Vous n'avez jamais reçu de Login ni de mot de passe Angélique ?
Contactez votre correspondant informatique local.

Une question ?

Contactez cap@sncta.fr